

PRÉFET DU VAR

**Direction
départementale
des territoires
et de la mer
du Var**

Service Agriculture et Forêt

Mission Défrichement

Affaire suivie par :
Christine KFOURN
Téléphone 04 94 46 81 94

Courriel : christine.kfourn@var.gouv.fr

Toulon, le 16 novembre 2021

**M. le Maire
de la
Commune de BRIGNOLES**

**Hôtel de Ville
9 Place Caramy
83170 BRIGNOLES**

Lettre en recommandé avec AR : 1A 169 968 8872 0

Monsieur le Maire,

En application des articles L 122-1 et R 122-7 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous transmettre pour avis le dossier sur le projet de construction d'un parc logistique, soumis à autorisation de défrichement, situé sur votre commune (lieu-dit GRAND CLOS DE LA ROUGE).

Le dossier ci-joint (Clé USB) comprend :

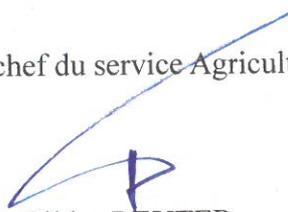
- le dossier de demande d'autorisation de défrichement
- l'étude d'impact
- l'étude des incidences NATURA 2000

Selon l'article R122-7 II du code de l'environnement, la formulation de l'avis de votre commune interviendra dans les deux mois suivant la date de réception de ce dossier.

Cet avis ou l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai fixé sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture, joint au dossier d'enquête publique et transmis au maître d'ouvrage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjoint au chef du service Agriculture et Forêt



Gildas REYTER